

Commune de
MONTHERME



Mairie

Place de la République
08800 – MONTHERME
Tél : 03 24 53 00 09
Fax : 03 24 53 01 15
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :
[http://
montherme.fr](http://montherme.fr)



Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi inclus,
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 00,

Permanences des élus :
En mairie,
le lundi de 17 h 30 à 19 h 30,
le samedi de 10 h à 11 h 30
ou sur rendez-vous en contactant
le n° 03 24 53 00 09
ou
mairie.montherme@orange.fr
A Hauts-Buttés (ancienne école),
Le premier samedi du mois,
de 10 h à 11 h 30

MONTHERME

Chef-lieu du canton.
Siège de la
Communauté de Communes
Meuse et Semoy



regroupant
BOGNY-SUR-MEUSE
DEVILLE
JOIGNY SUR MEUSE
HAULME
HAUTES-RIVIERES
LAIFOUR
MONTHERME
THILAY
TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

N° 30

Supplément spécial Jumelage

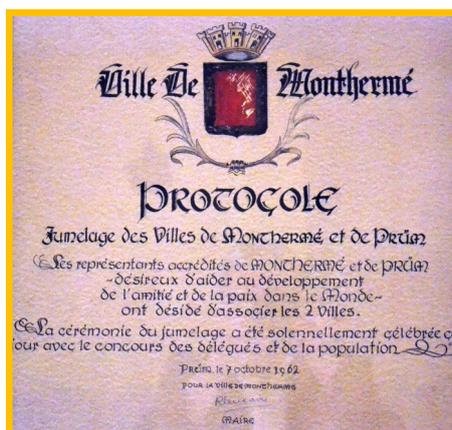
Juin 2013

Sommaire

Page 2 : Le jumelage MONTHERME-PRÜM

Page 3 : Les jumelages et l'Europe

Page 4 : Extraits divers



Le mot du Maire.

Nous avons célébré les 50 années du jumelage entre les villes de Monthermé et de PRÜM l'an dernier, année où l'Union Européenne s'est vu décerner le prix Nobel de la Paix.

J'avais alors souligné que ce prix récompensait toutes celles et ceux qui, depuis la fin du dernier conflit mondial, ont œuvré à l'instauration d'une paix durable en Europe, et surtout imposé à tous ce même devoir de paix. Nous pouvons en être collectivement fiers car depuis 50 années, à notre échelle, nous avons également apporté notre petite pierre à l'édifice.

Cette volonté collective a donc abouti à la construction de l'Europe d'aujourd'hui.

Et pourtant, on oublie vite que si l'Union Européenne a contribué au maintien de la paix elle a aussi largement contribué à notre développement.

L'ignorance générale du fonctionnement de cette institution complexe, de ses compétences, est telle qu'on en oublie les bienfaits pour ne plus en percevoir que les lourdeurs.

Si les objectifs et les raisons d'être de notre jumelage, doivent toujours confirmer notre volonté de paix, ils doivent également nous pousser à travailler à une meilleure connaissance de nos institutions communes. Nous devons aujourd'hui (même après 50 ans) travailler à encore mieux nous connaître, et œuvrer ensemble à la construction d'un avenir qui devra nous être de plus en plus commun. Il nous faut admettre que l'Europe est notre terre commune et qu'au-delà de la nationalité et de la langue, nos enfants sont aussi des citoyens d'Europe.

Etablir, comme le souhaitaient Messieurs BENGER et LEMAIRE, signataires du protocole de jumelage, un nouveau pont vers une Europe unie, libre, pacifique et fraternelle. C'est le défi des 50 prochaines années,

A. BERNARD

Le jumelage MONTHERME-PRÜM



En 1960, Monsieur André LEBON, maire de CHARLEVILLE fait part à Monsieur René LEMAIRE, maire de MONTHERME, de son contact avec la ville EUSKIRCHEN en vue d'un jumelage entre ces deux villes

Cette idée est reprise par le Conseil municipal de MONTHERME qui décide de trouver une ville en Allemagne pas trop éloignée pour nouer avec elle des liens d'amitiés.

Après quelques recherches, il semble que la ville de PRÜM corresponde au but poursuivi.

Contact pris avec le bourgmestre de cette ville, Monsieur BENGER, celui-ci se montre favorable à ce projet.

Une première rencontre restreinte se tient quelque temps plus tard à PRÜM entre des membres des conseils municipaux respectifs.

Le jumelage est officialisé le 7 octobre 1962 au cours d'une grande fête à PRÜM ; l'Harmonie de Monthermé est la première société à faire le déplacement pour y donner deux concerts.

L'année suivante, prévue initialement le 7 juillet, c'est le 22 septembre que la cérémonie est organisée à MONTHERME pour "confirmation" du jumelage.

Depuis cette époque, à l'initiative des deux municipalités, chaque année, alternativement à PRÜM et à MONTHERME une rencontre entre délégations des deux villes est organisée. Y participent les responsables politiques des deux villes et des représentants d'associations diverses. Ces derniers en profitent pour mettre au point l'organisation des manifestations particulières qui sont programmées essentiellement durant la belle saison.

Au fil des années et selon les idées proposées de part et d'autre des frontières par les responsables d'associations, ont été programmées : des matchs de foot-ball, des randonnées cyclistes, des rencontres d'athlétisme,

des concerts vocaux ou instrumentaux, des échanges et des visites scolaires, des concours de pêche et de tir, des rallyes automobilistes, ...

Une pratique particulière est à mettre en relief parce qu'elle concerne les jeunes générations et qu'elle permet une connaissance approfondie des façons de vivre, l'échange d'élèves et de professeurs entre le collège de Monthermé et la Realschule de Prüm. En effet, outre la participation aux cours dans différentes matières scolaires, les élèves et les accompagnateurs partagent la vie des familles pendant quelques jours

C'est ainsi que les automobilistes, les cyclistes, les enseignants et leurs élèves, les musiciens, les pompiers, les pêcheurs, les sportifs de différentes disciplines, les tireurs, etc, ont pu se rencontrer, s'affronter amicalement et surtout échanger pour une meilleure connaissance de l'"autre". Ces occasions ont été souvent à l'origine de rapprochements plus personnels,

A l'image des couples de dirigeants nationaux, des couples de responsables municipaux se sont formés au cours des années, successivement : BENGER-LEMAIRE, HANSEN-LEMAIRE, GILQUIN-HANSEN, GATIER-HANSEN, HANSEN-KELLER, KELLER-KRAHWINKEL, HAAS-KELLER, BERNARD-HAAS, BERNARD-WEINANDY .

Il est impossible, dans ce court article, de rendre compte ne serait-ce que des moments forts de ces cinquante années de jumelage. Il y eut bien sûr le vingt-cinquième anniversaire et ceux particuliers des décennies. Il y eut aussi la cérémonie au cours de laquelle M. LEMAIRE, le maire-promoteur du jumelage à MONTHERME fut élevé au titre de citoyen d'honneur de la ville de PRÜM. A cette occasion, dans son discours sur le thème "jumelage des villes MONTHERME-PRÜM, un pas vers l'Europe", le député MERTENS, à partir d'une citation de A. de SAINT-EXUPERY, fit part de son point de vue sur l'importance des jumelages, "*contribution fondamentale à la construction de l'Europe*".

Les jumelages et l'Europe

Pour mieux appréhender l'intérêt que peut revêtir un modeste jumelage entre deux villes, l'une allemande, l'autre française, il paraît important de situer cet acte dans un cadre plus large, celui de l'Europe.

Au lendemain de la dernière guerre mondiale, une poignée d'hommes politiques entreprennent de chercher les moyens de consolider la paix retrouvée en Europe. Tout naturellement, ce sont essentiellement l'Allemagne Fédérale et la France - elles qui se sont affrontées trois fois en soixante-quinze ans - qui s'attellent prioritairement à cette noble tâche.

Dès 1951, en application de l'idée SCHUMAN selon laquelle *"l'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes"*. Sous l'impulsion de personnalités politiques surnommées « Pères de l'Europe », comme Konrad ADENAUER et Jean MONNET, l'Allemagne Fédérale et la France associent l'Italie, avec Alcide de GASPERI, et les pays du Bénélux dans la création d'une **Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA)**.

Cette initiative est consolidée, en 1957 par le **traité de Rome** avec l'instauration d'une **Communauté économique européenne (CEE)**, elle-même approfondie par l'**Acte unique européen** en 1986.

De leur côté, Konrad ADENAUER pour l'Allemagne Fédérale et Charles DE GAULLE pour la France signent en 1963 un **Traité franco-allemand de coopération** qui favorise la naissance de jumelages, d'abord entre unités de l'Armée Française stationnées en Allemagne et celles de la Bundeswehr, ensuite entre municipalités des deux pays.

En 1992, le **Traité de Maastricht** institue une union politique qui prend le nom d'**Union européenne (UE)** et qui prévoit la création d'une union économique et monétaire (la zone euro), dotée d'une monnaie unique, l'euro, qui sera mis en circulation le 1^{er} janvier 2002..

Suite au refus d'un projet de Constitution européenne, les institutions sont à nouveau réformées en 2009 par le **traité de Lisbonne**.

Le 12 octobre 2012, le **prix Nobel de la paix** est

attribué à l'Union Européenne pour « *sa contribution à la promotion de la paix, la réconciliation, la démocratie et les droits de l'Homme en Europe* ».

Entre 1973 et 2007, en plusieurs tranches, ce sont 21 Etats qui ont rejoint cette entité.

Comme l'avait prédit Robert SCHUMAN en 1951, "l'Europe" s'est construite lentement, trop lentement pour certains, avec un élargissement trop rapide après la chute du mur de Berlin pour d'autres.

Si certains, aux deux extrémités de l'échiquier politique français, veulent remettre en cause son existence, d'autres au contraire souhaitent une adaptation de ses compétences à l'état du monde actuel, voire leur extension.

Une idée communément admise se traduit par

cette formule lapidaire :

"l'Europe est en panne". Dans les rendez-vous périodiques, les dirigeants de chaque pays privilégient les intérêts de leurs Etats aux dépens d'une vision plus large qui permettrait à l'Europe d'avoir un poids plus important dans l'organisation planétaire.

Autre idée souvent émise : il serait souhaitable de passer de l'Europe des Etats à l'Europe des Peuples. Ce vœu, s'il se concrétise un jour, ne pourra être que le résultat d'une action politique des dirigeants impulsée par une volonté populaire.

Si le citoyen "de base" a la possibilité de manifester son opinion par la voie électorale, il peut aussi œuvrer plus concrètement. Sans nier ni ses origines, ni ses modes de vie particuliers, chaque Européen appartient, qu'il le veuille ou non, au même continent. Il doit donc faire un travail personnel de réflexion sur ses préjugés à l'égard de "l'autre" et pour cela, aller à sa rencontre.

Le but que s'étaient assignés les promoteurs des jumelages entre villes de pays différents était l'instauration et le maintien de la paix. Cette dernière étant assurée, le moment n'est-il pas venu d'élargir de voir plus loin en proposant une réflexion sur la notion d'identité européenne et en travaillant à la construction, quelle qu'en soit la forme, d'une nation européenne ?

Les jumelages peuvent prendre leur modeste part à la réalisation de cet idéal.





Dimanche à Prüm (Eifel allemand)

Le maire de Monthermé et le bourgmestre de Prüm ont échangé leurs signatures sur le protocole de jumelage

23 SEPTEMBRE 1963

« L'ARDENNAIS »

" Il nous reste maintenant à travailler "

C'EST PAR CES PAROLES QUE LE MAIRE DE MONTHERME A TRADUIT LE SECOND ACTE DU JUMELAGE DE SA VILLE AVEC PRUM



Blick auf die Teilnehmer der Feierstunde



Dieser Foto zeigt die beiden Delegationen vor dem Rathaus von Monthermé am Ufer der Maas mit den Bürgermeistern der beiden Städte

Nachrichten aus der Eifel

Mittwoch, 29. Oktober 1986 - Seite



Die Prümer Delegation mit den Gastgebern aus der Schwesternstadt Monthermé am Ufer der Maas.



Trierischer Volksfreund Nr. 24
Donnerstag, 16. Oktober 1998



Extrait de L'Ardennois du 23 octobre 2002

MONTHERME

40 ans de jumelage avec Prüm



Ils étaient près de 80 à fêter les 40 ans de jumelage.

Quelques extraits de journaux allemands et français

MONTHERMÉ

Une délégation de Prüm en visite



MONTHERMÉ

Pour resserrer les liens d'amitié



De gauche à droite Mme le Bourgmestre de Prüm, la conductrice allemande, le maire de Monthermé et le traducteur français.